RGPD : Quels sont les principes essentiels ?



Le Règlement expose en détail les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel (article 5) et les conditions de licéité des traitements (article 6). Selon le RGPD et en particulier son article 5, les données à caractère personnel doivent être : a) traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence);
b) collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités; le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré, conformément à l'article 89, paragraphe 1, comme incompatible avec les finalités initiales (limitation des finalités);
c) adéquates, pertinentes et limitées à ce qui set nécessaire au regard des finalités pour lesqueles elles sonnt traitées (mainisation des données);
d) exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou recrifiées sons starder (exactitude);
e) conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une duréen ("excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (les données à caractère personne) permettant l'identification des personnes concernées pendant une duréen ("excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (les données à caractère personne) permettant l'identification des pour des durées plus longues dans la mesure où elles seront traitées es fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques dans l'intéritées (les des recherches de la personne concernée) (lisitation de la conservation);
f) traitées de façon à agrantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou Le principe essentiel animant le Règlement est celui d'accountability, c'est-à-dire de responsabilisation des opérateurs : afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'ils traitent de manière continue, les responsables de traitements et les sous-traitants devront mettre en place des mesures de protection des données appropriées et démontrer cette conformité à tout moment (« documenter la conformité). Tout au long du processus de traitement des données, le responsable du traitement devra non seulement garantir mais aussi être en mesure de démontrer qu'il respecte les droits des personnes au regard des finalités du traitement et des risques inhérents au traitement. Consultez la liste de nos formations et services sur le RGPD Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ? Besoin d'une formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD ? Contactez-nous A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité ?

Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?

Formation RGPD/DPO : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données sconnelles en de étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données) A Lire aussi :

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger les autres de la protection us sommets a caractere personnet.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger les aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement. (Autorissation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionale n'03 84 0341 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

Le Net Expert Contactez-nous INFORM/ Consultant en Cybe Protection des Donn

f in E C

Réagissez à cet article

×